



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 07 novembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept octobre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.
 Madame DECURE Mélanie
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 085 – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Par délibération n° 2022/91 du 1^{er} décembre 2022, le conseil municipal adoptait et arrêta le règlement modifié des deux cimetières.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le règlement des cimetières (voir en annexe) en apportant des précisions sur :

- Les conditions d'entrée des véhicules dans les cimetières ;
- Les interdictions ;
- Le choix du cimetière et / ou de l'emplacement ;
- La décoration et l'ornement des tombes ;
- La surface des concessions ;
- L'orientation des concessions.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- ADOPTER et ARRÊTER le règlement des cimetières tel que présenté ;
- DIRE que ce règlement sera affiché dans chaque cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER le règlement des cimetières tel que validé par le conseil ;**
- **De DIRE que ce règlement sera affiché dans chaque cimetière.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

Date d'affichage de la présente délibération
Le 20 novembre 2023

